

Audiences publiques sur la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie et les réserves de biodiversité projetées des lacs Bright Sand, Gensart et Pasteur

213

DB6

Projets de réserve aquatique de la rivière Moisie et de réserves de biodiversité des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand

Côte-Nord

6212-01-204

ÉTAT DE SITUATION

Secteur de l'énergie et des changements climatiques

1. Introduction

Mandats, orientations et objectifs stratégiques

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) gère l'utilisation des ressources hydrauliques du domaine de l'État et l'octroi des droits d'exploration ou d'exploitation gazière et pétrolière. Il lui incombe aussi d'élaborer et de coordonner la politique gouvernementale en matière d'énergie, d'assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques québécois, de favoriser l'exploration pétrolière et gazière, ainsi que d'assurer la sécurité du public et le respect de l'environnement relativement aux activités reliées à l'utilisation des équipements pétroliers à risque élevé.

Le Secteur de l'énergie et des changements climatiques compte trois directions : la Direction du développement électrique, la Direction du développement des hydrocarbures et la Direction des politiques et des technologies de l'énergie.

La Direction du développement électrique appuie le développement économique du Québec en favorisant la mise en valeur et l'utilisation optimale des ressources énergétiques à des fins de production d'électricité. Par ses actions, elle contribue à la croissance d'une industrie de l'électricité compétitive, tant au Québec qu'à l'étranger. Elle assure une saine gestion des redevances et des contrats rattachés à l'exploitation des forces hydrauliques de l'État.

Elle effectue le suivi des activités de la Régie de l'énergie et d'Hydro-Québec, notamment en ce qui concerne la mise en valeur des différentes filières de production de l'électricité. La direction fournit des services d'expertise-conseil dans le domaine de la réglementation du secteur de l'électricité.

La Direction du développement des hydrocarbures favorise l'essor économique du Québec par la connaissance, la mise en valeur, l'approvisionnement et l'utilisation optimale des hydrocarbures.

Ses activités couvrent l'ensemble des secteurs, soit : l'exploration, la production, le transport, le stockage, la transformation, la distribution et l'utilisation des hydrocarbures. Elle voit à la conception et à la mise en œuvre de politiques et de programmes. Elle voit également au développement et à l'administration du cadre législatif, réglementaire et

normatif, incluant la *Loi sur les produits et les équipements pétroliers*, qui assure la sécurité des personnes et la protection des biens et de l'environnement, ainsi que certaines dispositions de la *Loi sur les mines*, qui assurent la pérennité de la ressource. Elle agit également à titre d'expert-conseil auprès des autorités du Ministère, du gouvernement et de l'industrie en matière d'hydrocarbures, de sécurité civile et de développement de carburants de substitution tels l'éthanol et le biodiesel.

La Direction des politiques et des technologies de l'énergie a pour mandat de planifier et de coordonner les activités liées à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre de la politique énergétique du Québec. Elle coordonne également l'action en matière de changement climatique et d'aménagement du territoire. Elle assure la coordination des relations intergouvernementales et représente le gouvernement du Québec au sein de diverses instances fédérales-provinciales et organismes internationaux. Elle participe à la négociation et au suivi des ententes commerciales avec d'autres gouvernements et organismes nationaux et internationaux. Elle élabore des scénarios de prévisions à long terme en matière de demande d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie. Elle diffuse également des informations statistiques sur le secteur énergétique québécois.

2. Le Secteur de l'énergie et des changements climatiques et la Stratégie québécoise sur les aires protégées

L'électricité représente la principale source d'énergie d'origine québécoise. Le parc de production d'électricité au Québec est composé en majorité de centrales hydroélectriques. Actuellement, la puissance électrique totale dont dispose le Québec est de l'ordre de 43 000 MW dont 40 250 MW proviennent de la force hydraulique, soit 93,6 % de la puissance disponible.

On dénombre au Québec environ 4 500 rivières, dont 525 disposent d'un potentiel hydroélectrique aménageable. À ce jour, 63 de ces rivières comportent des installations hydroélectriques. Le Québec est réputé comme un territoire offrant un fort potentiel de développement hydroélectrique. Le potentiel de ressources hydrauliques intéressant à développer est évalué à près de 20 000 MW.

Dans le cadre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées, les contraintes des aires candidates sur les installations existantes de production, de distribution et de transport électrique et sur le potentiel de développement hydroélectrique ont été considérées. Les contraintes au développement gazier et pétrolier ont également été évaluées.

Des analyses sont réalisées afin de prendre en compte le potentiel hydroélectrique aménageable lors de la délimitation des aires protégées candidates. Les études de potentiel des rivières du Québec, les expertises d'Hydro-Québec et du Secteur, de même que les ententes signées avec les communautés autochtones et inuites sont prises en compte dans le processus de désignation des aires protégées.

Le Secteur de l'énergie est également consulté pour déterminer si des permis de recherche de gaz naturel ont été donnés et si des contraintes au développement gazier et pétrolier sont présentes dans les aires candidates.

Dans le cadre de la désignation des aires protégées, Hydro-Québec est consultée pour déterminer les contraintes des aires candidates sur les installations existantes de production, de distribution et de transport électrique et sur le potentiel de développement hydroélectrique, incluant les liens électriques requis pour transporter l'énergie produite.

3. Le contexte énergétique de la Côte-Nord

La région de la Côte-Nord compte un riche potentiel hydroélectrique. On y retrouve 25 centrales hydroélectriques en service, pour une puissance installée de plus de 11 000 MW, soit 30 % du total québécois. Les principales centrales sont : le complexe Manic (1, 2, 3, 5, 5 PA), le complexe Outardes (2, 3, 4), la centrale McCormick, le complexe Bersimis (1, 2) et la centrale de la Sainte-Marguerite-3.

On estime que le potentiel hydroélectrique aménageable dans cette région serait de l'ordre de 3 500 MW.

Le projet de la centrale de la Toulnostouc est actuellement en construction (526 MW, 2,7 TWh et 1 G\$). Sa mise en service est prévue pour la fin de 2005.

Les études d'avant-projet pour le Complexe La Romaine démarrent et s'échelonnent jusqu'au printemps 2007. Le coût du projet est estimé à plus de 6,6 G\$ incluant le coût du réseau de transport pour une mise en service graduelle entre 2013 et 2017. Ce complexe hydroélectrique, d'une puissance installée d'environ 1 500 MW, sera situé dans la région de la Basse-Côte-Nord à l'intérieur des limites de la municipalité régionale de comté (MRC) de Minganie, et sa partie sud, à l'intérieur des limites de la municipalité de Havre-Saint-Pierre. Il sera composé de quatre aménagements hydroélectriques appelés La Romaine-1 (260 MW), La Romaine-2 (610 MW), La Romaine-3 (380 MW) et La Romaine-4 (250 MW), localisés entre les kilomètres 52 et 192 de la rivière. Les conditions liées aux autorisations environnementales du projet de La Romaine pourraient influencer la rentabilité et la faisabilité du projet.

Le projet de La Romaine pourrait être suivi d'un deuxième grand projet sur la rivière du Petit Mécatina qui comprendrait plusieurs centrales pour un potentiel de développement hydroélectrique estimé à 1 500 MW et 7 TWh. Une éventuelle mise en service serait postérieure à 2020. Hydro-Québec n'a toutefois pas entrepris d'études d'avant-projet pour la rivière Petit Mécatina, puisque aucune décision d'aller de l'avant n'est encore prise.

Le projet de petite centrale hydroélectrique du barrage de la rivière Magpie (41 MW) a fait l'objet d'audiences publiques en mai 2004 et pourrait être autorisé prochainement.

Selon les résultats de l'appel d'offres lancé par la province de Terre-Neuve et du Labrador, la région pourrait bénéficier des retombées économiques du projet de Gull Island (2 800 MW, 9 G\$). Hydro-Québec, l'Ontario et SNC-Lavalin ont déposé une proposition conjointe pour le développement hydroélectrique du Bas Churchill. Cette proposition, en plus des importantes retombées économiques pour Terre-Neuve et le Labrador, permettrait entre autres de réduire les émissions de gaz à effet de serre en Ontario, de même que la dépendance de cette province face à la production thermique.

L'aménagement de la rivière Romaine impliquera la construction de lignes de transport d'énergie qui pourraient traverser la réserve aquatique de la rivière Moisie, la réserve écologique Matamec et la réserve de biodiversité du massif des lacs Belmont et Magpie. Selon l'option retenue par le gouvernement de Terre-Neuve, la réalisation du projet de Gull Island pourrait pour sa part impliquer la construction de lignes de transport d'énergie susceptibles de franchir la réserve aquatique de la rivière Moisie, la réserve écologique projetée de Matamec (partie nord) et les réserves de biodiversité projetées des lacs Bright Sand et Pasteur.

4. Droits existants à l'intérieur des limites des réserves de biodiversité projetées

Quatre lignes de transport d'énergie électrique traversent la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie dans sa partie sud. Ainsi, on retrouve trois lignes à 735 kV et une ligne à 161 kV sur environ 1,2 kilomètre. La ligne à 161 kV poursuit ensuite seule pour encore environ 2 kilomètres, alors que les trois lignes à 735 kV poursuivent ensemble sur environ 14 kilomètres supplémentaires dans les limites de l'aire protégée.

De même, deux lignes de transport d'énergie électrique traversent la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie dans sa partie nord, soit une ligne à 315 kV sur environ 6 kilomètres, avec un second tronçon sur 1,6 kilomètre un peu plus au nord, et une ligne à 161 kV sur environ 10 kilomètres.

Finalement, une ligne de transport d'énergie électrique à 315 kV traverse sur environ 4 kilomètres la réserve de biodiversité projetée du lac Bright Sand dans sa partie nord.